

Paris, le 12 mars 2024

OBJET : CANDIDATURE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE FAIR

Chères membres du comité de nomination,

Je vous adresse par la présente la candidature de Solifap au conseil d'administration de FAIR au titre du premier collègue.

Cette candidature s'inscrit dans la poursuite de l'investissement de Solifap dans les travaux collectifs organisés par FAIR pour le développement de la finance solidaire que nous avons engagé depuis 2019. En tant qu'entreprise sociale faisant appel à l'épargne des particuliers, l'existence, comme le développement de la finance solidaire sont indispensables. Pour notre petite équipe, c'est une grande chance de pouvoir compter sur un collectif engagé comme celui de FAIR, comme de pouvoir s'appuyer sur la très grande expertise de ses collaborateurs.

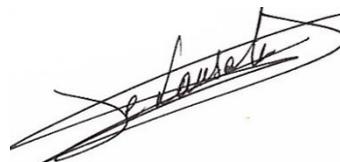
C'est la raison pour laquelle nous nous sommes petit à petit mobilisés dans plusieurs groupes de travail permanents : nous avons contribué au guide de l'actionnariat solidaire, nous nous sommes investis dans le groupe foncière solidaire en plein développement, avec l'idée de défendre la finance solidaire comme une des réponses à la crise de du logement, jusqu'à en assurer le copilotage. Nous avons également travaillé à plusieurs reprises sur des sujets IR PME ESUS et harmonisation des droits de mutation dans le cadre des PLF 2023 et 2024, participation au jury de sélection de l'agence partenaire de la semaine de la finance solidaire, refonte de la grille du label pour les entreprises sociales et aujourd'hui harmonisation des poches 90 et 10 des fonds 90-10.

Le point commun de toutes nos contributions, c'est notre ambition de développer fortement l'actionnariat solidaire dans les entreprises solidaires. A notre sens, cela passe à la fois par le développement d'une prise de parole forte et collective et d'une exigence dans la transparence sur les critères d'impact. Nous prendrons toute notre part à renforcer l'existence dans le débat public de la finance solidaire. Et cela publiquement, en tant qu'administrateur de FAIR, mais aussi auprès des responsables publics, ministres, parlementaires, fonctionnaires, dans le cadre du plaidoyer commun autour des dispositifs fiscaux favorisant l'investissement solidaire.

Comme société d'investissement solidaire dédiée au financement de la lutte contre le mal-logement, nous sommes à l'interface entre le monde bancaire et financier et les acteurs associatifs et coopératifs qui agissent pour produire des logements, accompagner les personnes en grande précarité dans l'accès à leurs droits. Comme acteur de l'immobilier solidaire, nous sommes à la croisée des enjeux de transition écologique et d'adaptation au changement climatique comme de l'impératif social de produire du logement pour les plus fragiles. Cette expérience d'éclaireur, de facilitateur et d'accompagnateur, nous souhaitons la mettre à disposition du conseil d'administration de FAIR car nous sommes convaincus que la force du collectif réside dans sa capacité à fédérer des acteurs très différents de la finance solidaire.

Espérant vous avoir convaincu de notre mobilisation pleine et entière, Je vous prie d'agréer, chères membres du comité de nomination, l'expression de mes salutations distinguées.

Charles Le Gac de Lansalut, Président de Solifap,



Précisions sur la candidature

Personne morale candidate : Solifap

Représentant : Charles Le Gac de Lansalut, Président de Solifap (Homme)

Solifap n'est pas membre fondateur de FAIR. Notre adhésion à FAIR date de 2015.

Solifap agit dans le champ de la finance solidaire. C'est à la fois une entreprise sociale ouvrant son capital et un financeur solidaire de projets de lutte contre le mal-logement. Grâce à son capital de 80M€, elle est propriétaire de 400 logements à faible loyer et a contribué à l'amélioration des conditions de logement de 4 000 personnes. Solifap est une équipe de 7 personnes.

Pièces jointes

C.V de Charles le Gac de Lansalut

Vidéo de candidature

Solifap

Solifap est une société d'investissements solidaires créée par la Fondation Abbé Pierre et AG2R LA MONDIALE. Elle est agréée comme entreprise solidaire d'utilité sociale et les actions qu'elle émet sont labellisées par Finansol

Adresse postale : 10 boulevard de Bonne Nouvelle - 75010 Paris

Siège social : 3/5 rue de Romainville - 75019 Paris

Société en Commandite par Action, capital social plancher 39 441 171€

SIRET 799 992 987 00013 - NAF 6820A - TVA intracommunautaire 26 799992987